



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY - MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 53-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mr BIGGERI, société « BIGGERI », pour le compte du « SILA », en vue de réaliser des travaux de raccordement d'eaux usées sur la commune de Talloires-Montmin.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1: Du lundi 20 mai 2019 au vendredi 07 juin 2019, la circulation des véhicules sera perturbée par un basculement sur la chaussée opposée sur le chemin rural de Ponnay, afin de permettre à la société « BIGGERI » de réaliser des travaux de raccordement d'eaux usées.

Article 2: Sur la zone de travaux citée dans l'article 1, la vitesse de circulation sera limitée à 30km/h excepté le cas où celle-ci est déjà règlementée pour une vitesse inférieure.

Article 3: La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4: Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mr BIGGERI, société BIGGERI
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 05 mai 2019

Jean FAVROT,
Maire.



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr